

Dans la Capitale

A travers la ville. On a mis des hommes ce matin à l'ouvrage pour nettoyer le canal avant que l'on y introduise l'eau.

Grande vente de coupons, commencée lundi matin pour une semaine seulement chez H. H. Pigeon, 551 rue Sussex.

Les nouveaux moulins à scie de MM. Hurzman, ouvriront lundi prochain.

On a besoin de commis chez Pigeon, Pigeon & Cie, Rue Rideau.

Les manufactures de M. E. B. Eddy, commenceront leurs opérations lundi prochain.

La soirée dramatique et musicale qui sera donnée mardi prochain au Collège d'Ottawa, promet d'être très brillante.

Services à dîner vendus pour moins que la moitié des prix ordinaires, chez Shaw, à la vente sans réserve.

Les réparations qu'on a fait subir à la Basilique depuis quelques temps, pour le changement de l'appareil de chauffage sont presque terminées.

Abandon des affaires. L'après-midi dans la ligne de vaiselle, poterie, lampes et de verrerie. Tout est sacrifié chez S. Shaw & Cie.

Des ouvriers sont partis ce matin pour aller commencer les travaux de la nouvelle église Notre Dame de Lourdes, sur le chemin de Montréal.

Abandon des affaires. Lampes de \$3.00 pour \$1.00 chez C. S. Shaw & Cie.

Le airop d'étable se vendait sur le marché à 70 cts et 75 le gallon celui de première qualité, il est à présent de 50 à 60 cts le gallon.

Articles de fantaisie et objets d'art à votre prix chez Shaw & Cie.

M. Jehin Prume a donné un concert hier soir à la salle St James. N'ayant pas été favorisé d'une carte d'invitation, il nous est impossible d'en faire le compte rendu.

Liquidation des affaires. Services à dîner de fantaisie, 11 morceaux pour \$2.00. C. S. Shaw & Cie.

M. J. N. Bengough a remis à ce soir la séance qu'il devait donner hier à la salle d'Opera. Cette détermination a été prise à cause de la mort de l'hon. Thomas White.

Fermeture. Set de chambre à coucher de fantaisie, 11 morceaux complets pour \$2.50. C. S. Shaw & Cie.

Hier, on a enlevé du charnier du cimetière de Notre Dame les trois corps des religieuses, qui avaient été déposés là depuis l'autonne dernier, pour les remettre sous terre.

Ils se retirent des affaires. Tout le stock d'été sera vendu sans rés. C. S. Shaw & Cie.

Le trottoir sur le côté est de la rue Dalhousie, entre la rue St Patrice et la rue de l'Église, est en très mauvais état; hier une dame âgée a failli se fracturer une jambe. Nous attirons l'attention des échevins du Quartier.

Service à thé pour moins que la moitié des prix ordinaires. C. S. Shaw & Cie.

Les membres qui ont assistés aux funérailles de l'hon John White et qui ne sont pas revenus par le train spécial, hier au soir, sont de retour aujourd'hui par l'Atlantique. Le train était en retard d'une demi heure.

Vaiselle plus bas prix qu'en ces temps, à la vente de fermetures, chez C. S. Shaw & Cie.

On dit qu'un jeune homme très bien connu de la basse-ville, considère que :

Le célibat n'est ni désert et rude, N'est plus la liberté, mais bien la solitude.

L'aimable demoiselle, résidant dans la paroisse St Jean-Baptiste, où la cérémonie doit avoir lieu prochainement.

Lampes pour moins que la moitié des prix ordinaires. C. S. Shaw & Cie.

Abandon des affaires—Sets de chambre à coucher valant \$5.00 pour \$2.50 chez Shaw & Cie.

Le Révd M. Daclier, curé de St Maachie est à Ottawa et est l'hôte de Sa Gran leur Mgr Duhamel.

Vaiselle pour moins que la moitié du prix, chez S. Shaw & Cie.

Fermeture—Services à thé de \$3.00 pour \$1. C. S. Shaw & Cie.

Ce matin vers 10 heures une paire de chevaux attelés sur une voiture chargée de bran de scie, appartenant à M. Cuff, ont pris le mors aux dents et sont venus en contact avec un poteau de la lumière électrique, au coin de la rue William. Les attelages des chevaux ont été mis en pièces, mais les chevaux n'ont eu aucun mal.

Lampes pour moins que la moitié des prix ordinaires à la grande vente de fermetures, chez C. S. Shaw & Cie.

Otto Schrigel le conducteur de char urbain qui a été accusé d'avoir causé la chute en bas des chars du malheureux Christian Bringer, a été hier, mis en liberté, M. l'échevin Askwith s'est intéressé à la chose. L'avocat de la Couronne a prétendu que le coroner pouvait le laisser en liberté, vu que le père de l'enfant ne veut pas tenir Schrigel responsable de la mort de son fils.

Avis aux Epiciers—Les fonds de banquette de M. McArthur, acheté par Label et frère est actuellement vendu à des prix très réduits, pour faire place à d'autres marchandises. J. N. O.

M. N. Pagé imprimeur, a seul le droit de publier le programme officiel des noces d'argent de la société St Joseph d'Ottawa les 23 et 24 Mai prochain. M. J. B. C. Dunn, membre de l'Union St Joseph sollicitera le patronage des marchands de la ville pour les annonces. Le programme formera huit pages in-octave imprimées sur papier de luxe en couleur, qui sera distribué gratis à toutes les personnes qui visiteront la capitale ces jours-là.

REGLEMENT PROPOSE.

REGLEMENT No. 1

Pour pouvoir à l'émission d'obligations au montant de \$210,000 pour rencontrer certaines dettes de la ville d'Ottawa, qui sont maintenant dues et pour payer pour l'exécution de certains travaux publics dans la juridiction du Conseil de la Corporation de la ville d'Ottawa, en vertu de la 12e Section du 53e Chapitre d'un acte de l'Assemblée législative de la province d'Ontario, passé dans la 51e année du règne de Sa Majesté la Reine Victoria, intitulé : UN ACTE POUR ETENDRE LES LIMITES DE LA VILLE D'OTTAWA ET DETERMINER LES QUARTIERS DE LA DITE VILLE ET POUR D'AUTRES FINS.

VU QUE la Corporation de la ville d'Ottawa, a encouru des dettes qui sont maintenant dues au montant de \$131,000 comprenant le montant de certains hypothèques sur des propriétés de la ville ;

ET VU QUE il faudra une somme additionnelle de \$ 9,000 pour défrayer le coût de l'exécution de certains travaux publics compris dans la juridiction du Conseil de la dite Corporation, qui sont devenus nécessaires par l'accroissement rapide de la ville et l'extension de ses limites ;

La construction d'un pont en fer sur la rivière Rideau au ou près de la rue St Patrice.

L'acquisition d'un site et d'une bâtisse pour une nouvelle Station de Police.

La construction d'un débouché à l'égout de la rue Lewis.

L'agrandissement et l'extension du canal de l'Aqueduc.

L'achèvement de l'égout principal du quartier New-Edinburgh.

L'achèvement du débouché de l'égout principal du quartier Ottawa.

La réparation des basses et terrasses du Parc Lansdowne et la construction de nouvelles bâtisses pour fins d'exhibition.

L'établissement d'un nouveau système de nivelage des rues.

ET VU QUE le total des dites sommes s'élève à \$210,000.

ET VU QUE l'Assemblée législative de la Province d'Ontario, a par l'acte précité,

ETABLISSEMENT d'un règlement pour la ville d'Ottawa de passer un règlement ou des règlements au aux fins d'emprunter une somme ou des sommes d'argent n'excédant pas, en tout, la somme de \$225,000 et d'émettre des obligations en conséquence, qui pourront être faites payables à un terme n'excédant pas vingt ans, et à un taux d'intérêt n'excédant pas six pour cent par année, payables annuellement, ou semi-annuellement, suivant que le dit Conseil le jugera à propos, ce dit règlement ou règlements devant être soumis à l'approbation des électeurs en vertu de l'acte municipal.

ET VU QUE il est urgent et judicieux dans les intérêts des contribuables et des résidents de la dite ville d'Ottawa, de prélever sur le crédit de la dite Corporation de la ville d'Ottawa la dite somme de \$210,000.00 pour faire face aux dites dettes pour exécuter les dites travaux publics, d'émettre des obligations de la dite Corporation comme garantie, et de prélever les taxes nécessaires pour le paiement de ces obligations.

ET VU QUE il sera nécessaire de réaliser, par taxe spéciale sur la propriété cotisable dans la municipalité de la ville d'Ottawa, pour le paiement de la dette créée par ce règlement, la somme de \$7,100.00, de laquelle sera prélevée annuellement pendant la période de 20 ans, sur la valeur courante des obligations devant être émises sous et en vertu de ce règlement et pour le paiement de l'intérêt de la dite dette la somme de \$10,500.00 devant être prélevée annuellement par taxes spéciales sur la dite période de vingt ans, formant en tout la somme de \$17,600.00 devant être prélevée annuellement comme ci-haut mentionné.

ET VU QUE il est nécessaire qu'une telle somme annuelle de \$17,600.00 devra être prélevée et réalisée chaque année pendant la dite période de vingt ans par une taxe spéciale suffisante à cet effet sur toute la propriété cotisable dans la municipalité de la ville d'Ottawa.

ET VU QUE le montant de toute la propriété cotisable dans la ville d'Ottawa d'après les dernières listes d'évaluation de la dite ville, s'élève à \$14,337,845.00.

ET VU QUE le montant de la dette actuelle d'obligations de la ville d'Ottawa, excédant de la partie appartenant aux améliorations locales, s'élève à \$2,287,040.81 de laquelle somme aucune partie du capital ou intérêt est arrêrêe.

ET VU QUE le montant de la dette actuelle des obligations de la ville d'Ottawa, appartenant aux améliorations locales s'élève à la somme de \$174,420.33, de laquelle somme, aucune partie du capital ou intérêt est arrêrêe.

CONSEQUENTEMENT, le conseil de la ville d'Ottawa décrète et ordonne comme suit :

1. QUE il sera légal que le maire de la ville d'Ottawa préleve, par le moyen d'un emprunt sur la garantie des obligations ci-après mentionnées, d'aucune personne ou personnes, compagnie ou compagnies incorporées qui voudront avancer sur

le crédit de ces obligations, un montant d'argent n'excédant pas en tout la somme de \$210,000 et de faire remettre cette somme dans les mains du trésorier de la dite ville pour les fins et pour les buts précités.

2. QUE, il sera et peut être légal que le conseil de la corporation de la ville d'Ottawa émette des obligations au montant de \$210,000 en sommes de pas moins de \$100 chaque, et que les dites obligations se ront scellées avec le sceau de la dite corporation et signées par les dits maire et trésorier.

3. QUE les dites obligations seront payables à la Banque de Québec, dans la ville d'Ottawa, dans l'espace de vingt ans de la date de leur émission et que des coupons y seront attachés pour le paiement de l'intérêt.

QUE les dites obligations porteront intérêt à et après le taux de cinq pour cent par année à partir de leur date, lequel intérêt sera payable semi-annuellement les premiers jours de mai et de novembre de chaque année à la Banque de Québec dans la ville d'Ottawa.

QUE durant la circulation des obligations qui seront émises en vertu de ce Règlement, la somme de \$7,150 sera prélevée annuellement pour payer l'intérêt sur les dites obligations et aussi la somme de \$10,500 sera prélevée annuellement aux fins de former un fonds d'amortissement pour le paiement du capital de l'emprunt de \$210,000, formant un total de \$17,650 devant être prélevés annuellement, comme ci-haut mentionné, et qu'un taux spécial dans la piastre sur l'évaluation de la propriété cotisable dans la ville d'Ottawa adessus de toutes cotisations et taxes et lequel taux spécial devra être suffisant pour produire le montant de \$17,650, sera prélevé et perçu annuellement chaque année pendant la circulation des dites obligations et chacune d'elles pour payer la dite somme de \$210,000, avec intérêt comme ci-haut mentionné.

QUE la dite somme de \$210,000, lorsque réalisée devra être appliquée comme suit :

Pour faire face aux dites dettes mentionnées, y compris certaines hypothèques sur des propriétés de la ville..... \$131,000

Pour l'exécution de certains travaux publics dont le coût approximatif est comme suit :

La construction d'un pont en fer sur la rivière Rideau et de la rue St Patrice..... \$32,000

L'acquisition d'un site et d'une bâtisse pour une nouvelle Station de Police..... 15,000

La construction d'un débouché à l'égout de la rue Lewis..... 15,000

L'agrandissement et l'extension du canal de l'Aqueduc..... 8,000

L'achèvement de l'égout principal du quartier New-Edinburgh..... 4,000

L'achèvement du débouché de l'égout principal du quartier Ottawa..... 2,000

La réparation des basses et terrasses du Parc Lansdowne..... 7,000

L'établissement d'un nouveau système de nivelage des rues..... 3,000

..... \$79,000

7. QUE ce règlement deviendra en force et en opération le jour de juin dans l'année de Notre Seigneur, mil-huit-cent-quatre-vingt-huit.

ET VU QUE ce Règlement exige l'assentiment des électeurs de la dite ville d'Ottawa, avant son adoption finale ;

ET VU QUE il est nécessaire de choisir une date pour prendre le vote des dits électeurs sur le dit règlement proposé et ainsi un jour pour la considération finale du dit règlement en conseil.

8. Qu'il soit en conséquence créé, par le dit conseil municipal, que les votes des électeurs de la dite ville d'Ottawa seront pris sur ce Règlement par les députés officiels rapporteurs ci-après nommés, mercredi, le second jour de mai, mil-huit-cent-quatre-vingt-huit, et ce, à cinq heures du soir, et aux endroits sous-mentionnés :

QUARTIER VICTORIA DIVISION No 1

Comprenant tout la partie du quartier Victoria située au nord d'une ligne tirée au centre de la rue Queen depuis le pont Pooley jusqu'aux limites de la ville.

Bureau de votation à la "Press House."

Député officier rapporteur : Thos McCloy.

DIVISION No 2

Comprenant toute cette partie du quartier Victoria située au sud d'une ligne tirée au centre de la rue Queen au nord du chemin de Richmond et à l'ouest du pont Pooley aux limites de la ville.

Bureau de votation à la maison No. 259 rue Friel.

Député officier rapporteur : William Rea.

DIVISION No 3

Comprenant toute cette partie du quartier Victoria située au nord du centre de la rue Wellington à partir du pont Duffin du côté est jusqu'au pont Pooley du côté ouest.

Bureau de votation à la maison d'Abbot, No 347 rue Wellington.

Député officier rapporteur : Jas Clarke.

QUARTIER WELLINGTON DIVISION No 4

Comprenant cette partie de la rue Wellington bornée à l'est par la ligne de Concession, à l'ouest par le centre de la rue Division, et au nord par le centre de la rue George et la Terrace Victoria, et au sud par les limites de la ville.

Bureau de votation au lot No 25 du côté nord de la rue Albert.

Député officier rapporteur : W. A. Jamieson.

DIVISION No 5

Comprenant toute cette partie du quartier Wellington bornée à l'est par le centre de la rue Lyon jusqu'à son intersection avec la rue Maria, et ensuite par une ligne du côté de l'est passant au centre de la rue Maria à son intersection avec la rue Kent jusqu'aux limites de la ville, à l'ouest par la ligne de Concession, au nord par le centre de la rue Wellington et au sud par les limites de la ville.

Bureau de votation, à la maison de W. Schofield, 252 rue Bay.

Député officier rapporteur—J. C. Jamieson.

DIVISION No 6

Comprenant toute cette partie du quartier Wellington bornée à l'ouest par le centre de la rue Lyon jusqu'à son intersection de la rue Maria, et ensuite par une ligne tirée du côté de l'est au centre de la rue Maria jusqu'à son intersection avec la rue Kent, et ensuite par une ligne passant par le centre de la rue Kent, jusqu'aux limites de la ville, à l'est par le centre de la rue Bank, au nord par le centre de la rue Wellington et au sud par les limites de la ville.

Bureau de votation, à la Station de pompes au coin des rues Queen et Lyon.

Député officier rapporteur G. A. Mann.

DIVISION No 7

Comprenant toute cette partie de la rue Wellington bornée à l'ouest par le centre de la rue Bank, à l'est par le centre de la rue O'Connor, au nord par le centre de la rue Wellington et au sud par les limites de la ville.

Bureau de votation, à la boutique de M. A. Mills à la partie ouest du lot 42 sur le côté sud de la rue Albert.

Député officier rapporteur, Horace Pratt.

DIVISION No 8

Comprenant toute cette partie de la rue Wellington, bornée à l'ouest par le centre de la rue O'Connor, à l'est par le centre de la rue Metcalfe, au nord par le centre de la rue Wellington et au sud par les limites de la ville.

Bureau de votation au lot No 17, sur le côté sud de la rue Sparks.

Député officier rapporteur — H. Salmoney.

DIVISION No 9

Comprenant toute cette partie du quartier Wellington, bornée à l'ouest par le centre de la rue Metcalfe, à l'est par le canal Rideau, au nord par le centre de la rue Wellington et au sud par les limites de la ville.

Bureau de votation à la Cour de Poice.

Député officier rapporteur—Jas. H. Thompson.

QUARTIER ST GEORGE DIVISION No 10

Comprenant toute cette partie du quartier St George bornée au nord par la ligne nord ou d'arrière des lots faisant face à la rue Bessier, et au sud par le centre de la rue Theodora, à l'ouest par le Canal Rideau et à l'est par le centre de la rue Cumberland et à l'ouest par la rue Rideau.

Bureau de votation du No. 190, du côté sud de la rue Rideau.

Député officier rapporteur — E. C. Raper.

DIVISION No 11

Comprenant tout cette partie du quartier St George, bornée au nord par le centre de la rue St Patrice, au nord par le centre de la rue Cathcart, à l'ouest par le centre de la rue King, et à l'est par la rivière Rideau.

Bureau de votation à la résidence de John McLaughan, No 18, du côté sud de la rue St André.

Député officier rapporteur : P. R. Valquette.

DIVISION No 12

Comprenant toute cette partie du quartier St George, bornée au nord par le centre de la rue St Patrice, au sud par le centre de la rue Bessier, à l'ouest par le centre de la rue Cumberland, et à l'est par la rivière Rideau.

Bureau de votation à la Station de Pompes du côté sud de la rue Bessier.

Député officier rapporteur—G. Herbert G. Taylor.

DIVISION No 13

Comprenant toute cette partie du quartier St George, bornée au nord par le centre de la rue St Patrice, au sud par le centre de la rue Bessier, à l'ouest par le centre de la rue Cumberland, et à l'est par la rivière Rideau.

Bureau de votation à la maison No. 259 rue Friel.

Député officier rapporteur—William Rea.

DIVISION No 14

Comprenant toute cette partie du quartier St George, bornée au nord par le centre de la rue St Patrice, au sud par le centre de la rue Bessier, à l'ouest par le centre de la rue Cumberland, et à l'est par la rivière Rideau.

Bureau de votation à la maison de James Mulrooney, No. 123, rue Dalhousie.

Député officier rapporteur — E. Chateaufort.

DIVISION No 15

Comprenant toute cette partie du quartier "Ottawa", bornée au sud par le centre de la rue St Taggart, à l'ouest par la rivière Ottawa, et à l'est par la rivière Rideau.

Bureau de votation à la maison de James Mulrooney, No. 123, rue Dalhousie.

Député officier rapporteur — E. Chateaufort.

DIVISION No 16

Comprenant toute cette partie du quartier By bornée au sud par le centre de la rue Clarence, au nord par le centre de la rue St Patrice, à l'est par le centre de la rue King, et à l'ouest par l'avenue McKenzie.

Bureau de votation, à la salle du marché du quartier By.

Député officier rapporteur P. Lunny.

DIVISION No 17

Comprenant toute cette partie du quartier By bornée au sud par le centre de la rue Clarence, au nord par le centre de la rue St Patrice, à l'est par le centre de la rue King, et à l'ouest par l'avenue McKenzie.

QUARTIER NEW-EDINBURGH DIVISION No 25

Comprenant toute cette partie de la ville d'Ottawa bornée dans les limites du quartier New-Edinburgh

Bureau de votation, Station de Pompes No. 6.

Député officier rapporteur—Thomas Tubman.

QUE la somme de cinq piastres sera payée à chaque Député Officier Rapporteur, nommé pour présider à chaque bureau de votation pour les devoirs qu'il devra remplir à la dite votation, et que, la somme de deux piastres sera payée à chaque agent pour tous les services exigés de lui, pour la dite votation, et que, la somme de six piastres sera payée pour chaque bureau de votation. (Ce dit bureau n'étant pas la propriété de la Corporation.)

9. Que, le vingt-cinquième jour du mois d'avril, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-huit, au bureau de l'Hôtel de ville, Ottawa, à 10 heures dans l'après-midi, le maire nommera par écrit, signé par lui-même, deux personnes qui devront voter la récapitulation finale des votes par le Greffier, et une personne qui devra être présente à chaque bureau de votation, comme représentant les personnes intéressées et désirant promouvoir l'adoption de ce règlement, et un même nombre de personnes pour représenter les citoyens intéressés et désirant faire rejeter ce Règlement.

10. Que, le Greffier de la dite corporation municipale devra être présent à l'Hôtel de ville, Ottawa, à midi, le quatrième jour de mai, A. D. 1888 pour recueillir le nombre des votes donnés par et contre ce premier règlement, publié, Samedi, le septième jour d'avril, 1888.

Par ordre, A. G. BELL, Secrétaire.

Ministre des Travaux Publics, Ottawa, 20 avril 1888 25a-3f.

UNION ST THOMAS

Les membres de cette société sont par le présent avis que Madame H. Dupuis et moi-même, le 16 avril courant et que la contribution de \$1.00 par tête de chaque sociétaire le 21 mai prochain.

Par ordre, D. TASSÉ, Sec. Gen.

Ottawa, 15 avril 1888—1f.

MAISON A LOUER

Une magnifique maison de six appartements sur la rue Bolton, No. 38. S'adresser à N. D. Gagnier, propriétaire de "Canada."

ON DEMANDE

Un bon ouvrier pour prendre charge d'un lot de matériel de tailleur. S'adresser à M. F. X. Martin, No. 110 et 112, rue Prince-Arthur, Hull. 23-3.aa

AVIS

Le public est par le présent avis, que les cours doivent être notifiés durant le présent mois, et que les amendes, décrets et rebuts doivent être déposés sur le terrain approprié à cet effet sur le Crique Nevill au Deep Cut.

Par ordre du Bureau de Santé, 19a-Gins A. ROBILLARD, M. D.

UNION ST JOSEPH

L'Union St Joseph, étant dissoute, le 17 mai 1888, par le présent avis, que la contribution de 10 centes est maintenant due et que cette contribution doit être payée à la société d'ici le 17 mai, 1888.

Par ordre, FRS. LOVER, Sec.taire.

Union St Joseph, 23 Avril 1888 23a-1a

DEMEMAGEMENT.

M. Ferdinand Glissen a transféré son atelier à l'ancienne bâtisse ci-dessus occupée par l'Institut Canadien-Français, sur la rue Sussex, en face de la Cathédrale. 23a-3f

AVIS.

Les Laillers sont par le présent avis, que l'Union St Joseph, étant dissoute, le 17 mai 1888, par le présent avis, que la contribution de 10 centes est maintenant due et que cette contribution doit être payée à la société d'ici le 17 mai, 1888.

Par ordre du Bureau de Santé, 19a-Gins A. ROBILLARD, M. D.

AVIS AUX PLATRIERS

Il recouvré à ce bureau, jusqu'à mardi, le 1er mai 1888, des soumissions, adressées aux sous-secrétaires, pour le paragraphe des nouvelles bâtisses du Gouvernement, situées sur la rue Wellington.

A. CHARLEBOIS & CIE, Contracteurs. Bureau dans les nouvelles bâtisses du Gouvernement, rue Wellington, Ottawa. 23a-3f

VINAIGRES

VINAIGRIERIE DE KINGSTON. A. HAAZ & CIE, MANUFACTURIERS de Vinaigre, Cidre, Malté et autres Garantis Pures sous tous les Rapports